

> Optométristes

Bonification du montant offert dans le cadre du programme Mieux voir pour réussir

Depuis le 1^{er} avril 2023, l'aide financière offerte dans le cadre du programme Mieux voir pour réussir est passé de 250 \$ à 300 \$.

Le montant remboursé est établi en fonction de la date d'achat des lunettes ou des verres de contact. Ainsi, pour tout achat fait :

- avant le 1^{er} avril 2023, le montant remboursé sera de 250 \$;
- à compter du 1^{er} avril 2023, le montant remboursé sera de 300 \$.

Le programme offre une aide financière pour l'achat de lunettes ou de verres de contact pour tout enfant âgé de moins de 18 ans. Cette aide est renouvelable tous les 2 ans.

C'est la personne responsable de l'enfant qui doit demander le remboursement auprès de nous. Elle doit consulter le site Web www.ramq.gouv.qc.ca/mieuxvoir pour connaître toutes les informations pertinentes relativement à l'admissibilité à ce programme ainsi qu'aux modalités de remboursement. **Vous n'avez pas à soumettre de demande de remboursement pour une personne assurée.**

Rappel concernant la facturation

Lorsque l'examen d'un patient de moins de 18 ans donne lieu à une prescription pour des lunettes ou des lentilles avec correction, inscrivez l'élément de contexte **À la suite de l'examen d'un patient de moins de 18 ans, une prescription pour lunettes ou lentilles a été émise** sur la ligne de facture.


L'absence de cet élément de contexte sur votre facture n'entraînera pas de refus de paiement. Toutefois, nous devons nous assurer de l'admissibilité de la personne au programme. Ainsi, avec l'élément de contexte, vous évitez d'avoir à démontrer qu'une prescription a été délivrée au moment de nos vérifications.

Promotion du programme

Pour faire la promotion du programme auprès de votre clientèle, rendez-vous au www.ramq.gouv.qc.ca/mieuxvoirpromo pour télécharger les outils promotionnels mis à votre disposition.

c. c. Association des optométristes du Québec

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)